



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : T. Bogaert)2043-0358/10/2020-390PU
Réf. NOVA : (corr. DU : F. Moschos, N. Denayer)04/PFU/1773835
Réf. CRMS : AA/BDG/BXL30024_681_PUN_Square-Prince-Léopold

Bruxelles, le 17/11/2021

Objet : BRUXELLES. Square Prince Léopold

Demande de permis unique portant sur l'installation de toilettes sèches autonomes.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 28/10/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2 avril 1998 inscrit sur la liste de sauvegarde comme site le square Prince Léopold.

CONTEXTE

Situé au centre d'un quartier en étoile créé par AR du 18.02.1899, entre le boulevard de Smet de Naeyer, le boulevard Émile Bockstael et la ligne de chemin de fer de ceinture ouest, ce square ovale est conçu en 1902 par l'ingénieur Jules Zone. Il est baptisé en l'honneur du futur roi Léopold III. S'implantant sur le tracé du Molenbeek qui fit l'objet de travaux de voutement entre 1904 et 1907, il accueillait en son centre un vaste bassin de retenue pour les eaux du ruisseau. Le bassin fut remblayé entre 1927 et 1930.



Vue du square en 1953 et vue récente (©Bruciel)

Le square est réaménagé en 1952, sur les plans de René Pechère, alors directeur du Service des Jardins de la Ville de Bruxelles. Outre un chemin périphérique, en bordure duquel quelques arbres sont conservés, le square est doté d'une allée centrale établie dans l'axe des rues Jean Heymans et Émile Delva, bordée par des ifs d'Irlande et ponctuée d'un rond-point, dont les parterres seront remplacés en 1981 par une fontaine à bassin circulaire. En 1967 est implanté, dans la moitié est du square, un pavillon pour jardiniers et pensionnés, pour lequel un avant-projet est conçu en 1964 par l'architecte de la Ville, Jean Rombaux. Les massifs d'arbres, généralement situés en pourtour du square, recèlent de nombreux arbres remarquables comme plusieurs pins, marronniers et érables. De très beaux exemplaires de saules pleureurs, une allée d'ifs, de larges pelouses, des buissons décoratifs complètent harmonieusement cet ensemble.



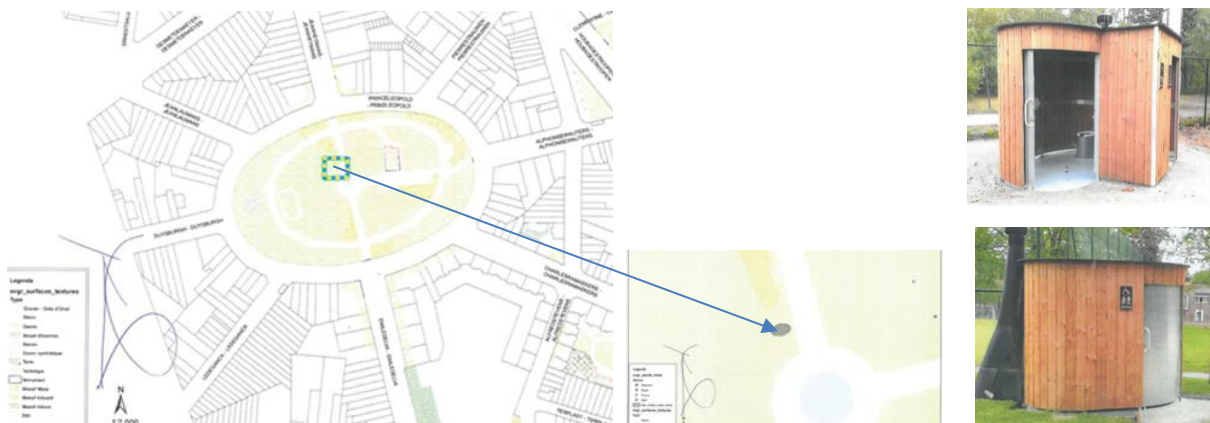
Vues diverses du square (©Urban.brussels, 2018)

DEMANDE

Le projet général vise à la mise en place de toilettes sèches dans plusieurs espaces verts sur la commune de Bruxelles. L'installation de ces toilettes répond à un besoin des usagers des parcs. Le choix du demandeur s'est porté sur un système de toilette sèches afin de ne pas dépendre du système de distribution d'eau et d'évacuation pour la localisation de la toilette. Ce choix implique un entretien fréquent pour l'extraction du contenu de la cuve.

Le modèle de toilette est composé de deux modules, le premier avec une cuvette assise et le deuxième de plus petite dimension avec un urinoir. Les deux modules sont posés sur une dalle béton qui recouvre la cuve d'environ 2,7 m³. Adossé aux deux modules se trouve une cheminée noire qui permet l'évacuation des odeurs et permet de conserver une toilette relativement inodore. Le modèle envisagé permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre du chantier s'effectue comme suit : terrassement (creusement d'un trou pour accueillir la cuve), mise en place de la cuve et remblaiement via le coulage de béton autour de la cuve et la pose de remblai au-dessus du béton, et enfin, installation des deux modules et de la cheminée.



Localisation prévue pour les toilettes sèches et vues du modèle proposé (extr. du dossier de demande)

La toilette viendrait s'implanter à proximité du centre du square et de sa fontaine, juste au nord de celle-ci, dans la pelouse actuellement libre de toute construction.

AVIS

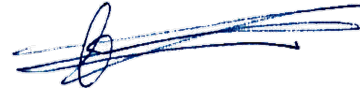
Sans remettre en question la nécessité d'installer ce type d'équipement dans les espaces verts bruxellois, la Commission est défavorable à la mise en œuvre de ce modèle ainsi qu'à l'emplacement proposé pour le square Prince Léopold. En effet, elle estime que l'emplacement choisi – non loin d'une des perspectives centrales du square - est dommageable pour cet espace vert, vu que cette construction serait visible depuis de nombreux endroits, que ce soit depuis la voirie comme au sein du parc. De plus, elle estime que l'esthétique proposée est peu adéquate et ne s'intègre pas avec le cadre général du square.

Intervenir dans un parc classé requiert des réponses dessinées sur mesure et en accord avec les spécificités et caractéristiques du lieu. La CRMS demande donc de revoir le projet, en localisant idéalement cet édifice à proximité - voire accolé - au pavillon existant, qui est également proche de la plaine de jeux, et de proposer une solution architecturale mieux adaptée aux lieux et la plus discrète possible dans le cas présent, vu que le square comprend déjà une multitude d'installations : terrain de football, table de tennis de table, local et plaines de jeux. Elle recommande d'examiner une écriture architecturale dans la continuité du pavillon.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; fmoschos@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be